

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20250006

Rapporteur : Michaël DESTOMBES

Service : Centre Technique Municipal  
Secrétaire de séance : Joaquina WEINBERG

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SIX FÉVRIER, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 24, 25 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 30/01/2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fatiha BANCAL (1), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Gérald TRAPY	a donné délégation à	Joël KERDRAON
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Josie BAYLE
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Fabien RUET
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Marion SOK CHAMBERON	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Jacqueline SIMONNET, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n° 8 « Cession d'un immeuble dénommé hangars Lefevre situé rue Pastor – rue Molière à la SCCV Quai des Artistes ».

**CESSION DE BIENS MOBILIERS COMMUNAUX AU PROFIT DE DIFFÉRENTS ANTIQUAIRES**

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 27 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC a conservé, au gré des aménagements successifs de ses bureaux ou bâtiments, différents objets issus de son patrimoine (anciens bureaux, tableaux...) ;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ces objets n'ont plus d'utilité et encomrent divers lieux (Centre Technique Municipal, SAÏCA...) ;

CONSIDÉRANT en outre qu'ils se dégradent du fait de leurs conditions de stockage parfois inappropriées ;

CONSIDÉRANT qu'il a donc été décidé de s'en séparer et de les proposer à la vente à l'unité au mieux disant ;

CONSIDÉRANT que deux antiquaires ont fait des propositions d'achat, détaillées dans l'annexe ci-jointe, pour un montant total de 11 790 € se répartissant comme suit :

- ANTIQUITE DES SOUVENETS : 10 510 € ;
- AUX MILLE CHOSES : 1 280 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉCIDER** la cession de divers objets issus de son patrimoine (anciens bureaux, fauteuils, mobilier urbain...) à deux antiquaires pour un montant total de 11 790 €, se répartissant comme suit :
  - ANTIQUITÉ DES SOUVENETS : 10 510 € ;
  - AUX MILLE CHOSES : 1 280 € ;

- **D'AUTORISER** monsieur le maire, ou son représentant, à accomplir ou signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **D'IMPUTER** la recette au chapitre 77 ;
- **DE RETIRER** de l'inventaire communal ces biens enregistrés dans les livres de la Ville, dès leur cession ;
- **DE CHARGER** le directeur général des services et monsieur le comptable public de l'exécution de la présente décision.

**Adopté par 30 voix pour** : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY (pouvoir), Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Héléne LEHMANN, Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/02/2025.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **11 FEV. 2025**  
et de l'affichage en date du **11 FEV. 2025** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**La Secrétaire,**

**Joaquina WEINBERG**



**Le Maire,**

**Jonathan PRIOLEAUD**

